

Dans le cadre de son plan départemental de prévention des déchets,

Le Conseil général informe et sensibilise les collectivités à l'intérêt du compostage. Il les accompagne et les soutient financièrement pour développer des opérations de compostage domestique sur leur territoire.

Une aide technique est également apportée, en partenariat avec l'association Eure-et-Loir Nature, pour le développement du compostage partagé (en pied d'immeuble).

Au-delà de cette animation de proximité, le Département agit avec l'association passerelles.info, pour une sensibilisation du public scolaire.

Que vous habitiez en maison ou en habitat collectif, ce guide a pour objectif de vous apporter tous les conseils pratiques et les informations utiles pour un compostage simple et qualitatif.

Le compostage, c'est pratique, écologique et économique, n'hésitons plus !



Albéric de Montgolfier,

Sénateur, Président
du Conseil général
d'Eure-et-Loir

Jean-François Manceau,

Conseiller général, Président
de la commission Agriculture
et environnement

Le Conseil général
est à votre écoute au :
02 37 20 14 05
ou sur nozideo@cg28.fr

Plus d'infos sur :
nozideo.eurelien.fr



Kérikal www.kerikal.fr / Crédit photo : Shutterstock



LES ACTIONS DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE EN EURE-ET-LOIR

LE COMPOSTAGE, c'est pour nous tous !

Ce guide aussi...



Le compostage, c'est quoi ?

Un processus naturel de transformation durant lequel la matière organique se décompose en un produit fertilisant : **le compost.**



Pourquoi composter ?

Les avantages sont nombreux ! Réduire le volume d'ordures ménagères, enrichir la terre de ses plantations sans aucun frais...

> **Pratique** : améliorer la fertilité de la terre dans le jardin, sur le balcon ou la terrasse

> **Ecologique** : réduire la production de déchets, la pollution engendrée par leur transport et leur traitement

> **Economique** : réduire le coût de traitement des déchets et produire un engrais gratuit et naturel.

Puis-je composter ?

En résidence individuelle ou en habitat collectif, vous pouvez composter ! Pour les Euréliens qui ont la chance d'avoir un jardin, un compostage en bac ou en tas est possible. Pour les autres, il est tout à fait envisageable de se tourner vers le lombricompostage ou le compostage partagé (en pied d'immeuble). **Tout le monde peut composter !**

J'habite en maison



Vous disposez de beaucoup de place et avez peu de temps à y consacrer ? Optez pour le compostage en tas. Vous préférez un dispositif peu encombrant ? Choisissez le compostage en bac !

Installez un composteur (de préférence la marque « NF-Environnement », qui garantit la qualité du matériel).

J'habite en immeuble



Certaines collectivités, soutenues par le Conseil général d'Eure-et-Loir et l'association Eure-et-Loir Nature, mettent en place le compostage « partagé » (en pied d'immeuble). Il vous suffit alors d'amener régulièrement vos déchets organiques dans le bac dédié et vous participerez à l'effort collectif !

Parfaitement adapté aux besoins des citoyens sans jardin, le « lombricompostage » est une variante améliorée du compostage. Cette technique utilise une population de vers disposée dans un récipient pour transformer les déchets de cuisine en compost.

Quels déchets ?

Tous les déchets organiques sont compostables :

> **Les déchets de cuisine** : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, fanes de légumes, fruits abîmés...

> **Les déchets de jardin** : tontes de gazon, feuilles, brindilles, fleurs fanées, mauvaises herbes...

> **Les déchets de maison** : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, cartons, plantes d'intérieur...

D'une manière générale, aucun produit chimique ou dérivé ne doit être mélangé au compost. Tous les déchets doivent être biodégradables.

Comment composter ?

Il est nécessaire de respecter quatre règles simples :

> **Mélanger** les différentes catégories de déchets (mélanger des catégories opposées : humides/secs, grossiers/fins)

> **Fragmenter** (au sécateur, au couteau, à la tondeuse, au broyeur)

> **Aérer** les matières (intégrer des matières grossières et brassage régulier toutes les 3 semaines)

> **Surveiller** l'humidité (le compost doit être humide mais sans excès, comme une éponge pressée)

Bien surveiller son compost est le secret de la réussite !

Quand et comment utiliser mon compost ?

Comment savoir que mon compost est mûr ?

Vous saurez que votre compost est mûr lorsqu'il aura un aspect homogène, une couleur sombre, une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse qui s'émiette.

Avant maturation, vous pourrez utiliser votre compost en paillage de 2 à 4 cm.

A maturité, votre compost pourra servir d'amendement organique ou de support de culture, mélangé avec de la terre.



Dois-je tamiser mon compost ?

Le tamisage permet en effet d'affiner le compost et de l'utiliser plus facilement.

Comment le doser ?

Dans le potager, le compost peut s'utiliser en surface avec un léger griffage, entre les rangs ou dans les trous de plantation.

Pour les arbres fruitiers, vous l'utiliserez en paillage ou dans les trous de plantation.

Dans les jardins d'agrément, il nourrira parfaitement votre pelouse, vos haies et vivaces.

Enfin, **dans les jardinières**, un mélange 1/3 compost, 1/3 terre et 1/3 sable améliorera la fertilité de vos plantes et fleurs.

A qui puis-je m'adresser ?

Renseignez-vous au plus près de chez vous !
Retrouvez les coordonnées de votre interlocuteur sur nozideo.eurelien.fr

